

Mme Duceux Danielle
Monsieur Rabut André
Monsieur Burnichon Gillet

Monsieur Collinquette David
Mlle Thinet Sandrine
Mme Joséphine Faure

Présente et usé : M Robert Guerat.

En Application
des heures dans
la fonction publique

le 15 AVRIL 2002
Préfecture de
la Seine-Saint-Denis

vu le décret n° 2000-815 du 25 AOÛT 2000 relatif à l'aménagement
et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique
de l'Etat;

Considérant que Monsieur Darmet effectuait 19h30 par
Semaine, réparties comme suit :

Lundi 4h

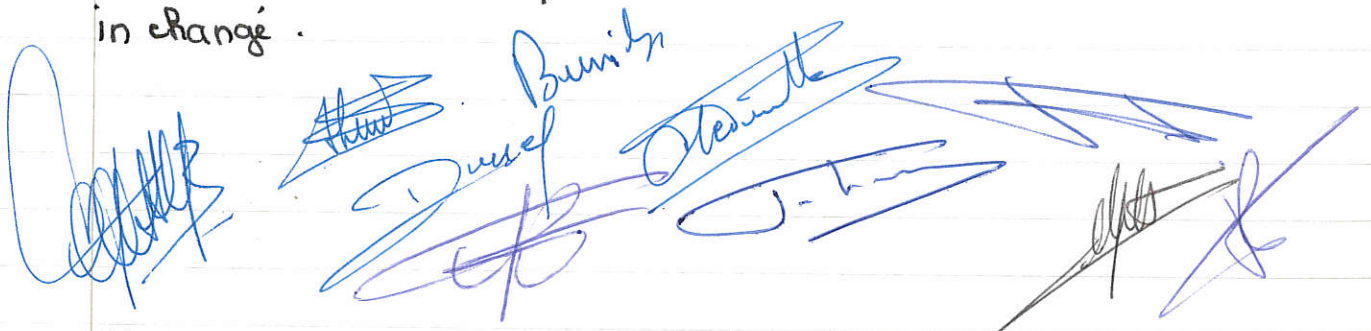
Mardi 4h

Jeu. 7h30

Vendredi 4h.

Le conseil Municipal décide que :

A partir du 1^{er} JANVIER 2002, Monsieur Darmet bénéficiera d'un
Pendant de repos tous les 2 semaines, soit l'équivalent d'une
réduction de 2 heures par semaine. Son salaire restera
inchangé.



Le 15 AVRIL 2002, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convocqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Coassy Bruno, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents :